



3 août 2022

(22-5809)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

TONGA: LOI SUR LA PROTECTION DES SCHÉMAS DE CONFIGURATION
(TOPOGRAPHIES) DES CIRCUITS INTÉGRÉS – CHAPITRE 17.13 –
ÉDITION RÉVISÉE DE 2020

Membre notifiant	TONGA
-------------------------	-------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi sur la protection des schémas de configuration (topographies) des circuits intégrés, chapitre 17.13 – édition révisée de 2020
Objet	Schémas de configuration (topographies) des circuits intégrés
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/TON/22_4408_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/TON/L/1
Brève description du texte juridique notifié	
Loi prévoyant la protection des schémas de configuration (topographies) des circuits intégrés	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	1 ^{er} septembre 2008
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	29 juin 2022
Autres renseignements	

Organisme ou autorité responsable	Mme Distaquaine Tu'ihalamaka Directrice générale Ministry of Trade and Economic Development (Ministère du commerce et du développement économique) P.O. Box 110 Nuku'alofa Tonga Téléphone: +(676) 7400105 Télécopie: +(676) 23887 Courriel: ceo@mted.gov.to Site Web: www.mted.gov.to
--	---

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.